

JUSTEL - Législation consolidée

http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019030866

Dossier numéro : 2019-09-16/01

Titre

16 SEPTEMBRE 2019. - Ordonnance modifiant le règlement particulier des audiences de la Justice de Paix de Spa

Source : JUSTICE

Publication : Moniteur belge du 02-10-2019 page : 90440

Entrée en vigueur : 02-10-2019

Table des matières

Art. M

Texte

Article M.

Modifions le règlement d'Ordre intérieur de la Justice de paix du canton de Spa et disons que les audiences fixes et publiques, sans préjudice des audiences réservées aux conciliations, aux chambres du conseil et autres vacations, qui seront déterminées par Monsieur le juge de paix, se tiendront, à partir du 1er décembre 2019, à 4900 Spa, avenue Reine Astrid 77 :

- Audience publique d'introduction tous les mercredis, à 14h00
- Audience publique de plaidoiries les 1er et 3^{ème} jeudis du mois, à 14h00.

Confirmons, en outre, les heures d'ouverture du greffe, du lundi au vendredi, de 08h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h00 (à l'exception des jours fériés).